

ELECTIONS REGIONALES 2015

Nos propositions

▶ SANTE, POLLUTION

✓ Développer la consigne des emballages

✓ Des villes-santé DMS avec des actions pour favoriser la nature en ville

✓ Mettre en place un Observatoire régional Biomasse pour accompagner le développement de la méthanisation

→ Développer la consigne des emballages

Intégrer un axe sur le réemploi des emballages dans la politique régionale de prévention et de réduction des déchets

A partir d'août 2015, les régions ont 18 mois pour adopter un nouveau Plan régional de prévention et de gestion des déchets. La construction de ce Plan est l'occasion d'intégrer dans la politique régionale un axe sur le réemploi des emballages.

Nous proposons quelques pistes pour la mise en œuvre de cet axe :

- ▶ Mener une étude de préfiguration du projet : besoins, acteurs intéressés, modalités de mise en place, etc.
- ▶ Financer la mise en œuvre du projet : une laveuse, une personne pour coordonner le projet sur la région, etc.
- ▶ Soutenir financièrement des acteurs menant ou souhaitant mener des actions pilotes (magasins de vrac, activités proposant des emballages consignés réutilisables, producteurs souhaitant utiliser des emballages consignés...)
- ▶ Mettre en place des incitations financières : par exemple, en conditionnant les aides aux collectivités ou à certains acteurs économiques à l'utilisation de bouteilles consignées, en développant une monnaie complémentaire qui favorise les emballages consignés...
- ▶ Mettre à disposition des locaux pour stocker les bouteilles
- ▶ Faire une campagne de communication auprès des habitants de la région.

→ Des villes-santé DMS avec des actions pour favoriser la nature en ville

Porter un Plan Régional Santé-Environnement 3 ambitieux

Le Plan national adopté en novembre 2014, qui devra être décliné en régions, a identifié les 10 actions phares suivantes, qui semblent pour la plupart également pertinentes à l'échelle de notre région :

- favoriser la nature en ville, créer des jardins thérapeutiques dans les établissements de soins,
- contrôler et restreindre progressivement l'usage des pesticides,
- réduire l'exposition des populations aux perturbateurs endocriniens,
- assurer une vigilance sur les risques potentiels liés aux nanomatériaux,
- réduire les expositions liées aux contaminations environnementales des sols,
- améliorer la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine,
- prévenir les risques d'allergies liées aux pollens,
- mieux connaître et réduire l'exposition à l'amiante naturelle,
- évaluer les risques de l'exposition aux ondes électromagnétiques,
- améliorer la qualité de l'environnement sonore.

Nous souhaitons notamment que le thème « nature en ville » ait une place importante dans le futur PRSE, en lien avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) adopté par la Région.

De plus, il est important que les nouvelles thématiques qui ont fait leur apparition au plan national se retrouvent au niveau régional. Il s'agit notamment des contaminants alimentaires, des risques sanitaires liés aux changements climatiques et des liens entre santé et biodiversité. La notion d'exposome* a également fait son entrée et mérite toute votre attention.

Quelques propositions de pistes concrètes pour :

- ▶ Lutter efficacement contre l'épidémie de maladies chroniques (cancer, diabète, obésité, etc.) :
 - application du principe de précaution : réduire l'exposition des populations aux polluants dits émergents tels que les perturbateurs endocriniens, les nanomatériaux et les ondes électromagnétiques,
 - application du principe pollueur-payeur : mettre en place une fiscalité écologique qui doit porter sur les activités économiques génératrices de maladies chroniques.
- ▶ Promouvoir les villes-santé OMS en incluant systématiquement des actions pour favoriser la nature en ville.

** L'exposome est un concept correspondant à la totalité des expositions à des facteurs environnementaux (c'est-à-dire non génétiques) que subit un organisme humain de sa conception à sa fin de vie en passant par le développement in utero, complétant l'effet du génome.*

→ Mettre en place un Observatoire régional Biomasse pour accompagner le développement de la méthanisation

Soutenir des projets de méthanisation pour des installations à l'échelle du territoire intégrant une vision globale

La priorité doit être donnée aux économies d'énergie, à la prévention de la production de déchets et à la préservation de la fonction alimentaire des terres agricoles.

Quel que soit le projet de méthanisation (projet agricole à la ferme ou collectif territorial), il doit s'inscrire dans une démarche territoriale (PCET, SRCAE, futurs PRPGDND 2) et locale. Il doit s'adapter aux caractéristiques locales de gisements et de débouchés pour l'énergie et le digestat, et respecter le principe de proximité pour limiter les besoins de transports.

Le rendement est faible, les installations nécessitent alors un approvisionnement par des volumes élevés de biomasse, d'où la tentation de voir grand et d'aller chercher loin la matière. L'utilisation de fumiers et lisiers n'est techniquement pas très efficace. C'est pourquoi on utilise des céréales (maïs, blé) et il y a alors concurrence avec les productions alimentaires.

Chacun des enjeux suivants devrait être analysé pour définir un projet :

- approche territoriale et dimensionnement des projets,
- approche globale de l'agrosystème, bilans azote et humus détaillés,
- choix des substrats,
- valorisation du biogaz,
- valorisation des digestats,
- maîtrise des risques et des nuisances,
- bilan énergétique global du projet (notamment gaz à effet de serre),
- respect de la hiérarchie de gestion des déchets : avant la méthanisation, penser prévention des déchets organiques, avec notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage domestique ou semi-collectif.

Enfin, un Observatoire régional Biomasse nous paraît nécessaire en accompagnement politique à cette filière émergente. Cet Observatoire aura pour finalité de sécuriser les approvisionnements et d'éviter que les différentes unités n'entrent en concurrence les unes envers les autres. Cet Observatoire régional Biomasse doit être créé avec pour missions d'évaluer les plans d'approvisionnement, de suivre la mobilisation de la biomasse et de prévenir les conflits d'usage. Sa gouvernance devra intégrer la société civile organisée.

